

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 11 Septembre 1894

NOUVELLES LOCALES

S. A. R. Madame la Duchesse d'Urach est heureusement accouchée d'une Princesse le 23 août.

Le yacht *Princesse-Alice* est arrivé le 4 septembre à Calais, après une relâche à Brest. Le voyage scientifique accompli par Son Altesse Sérénissime est terminé, et le navire se rend à Londres pour des réparations.

Le nombre de voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois d'août 1894 a été de 22,774.

Médecin autorisé à exercer dans la Principauté depuis le 15 août 1894 :

NOMS et NATIONALITÉ	TITRES ET DIPLOMES	PROFESSIONS AUTORISÉES
Edmond ROSSEN	Docteur en médecine de la Faculté de Paris. 30 avril 1855. Médecin en chef de l'Hôpital de Gray (Haute-Saône).	Médecine

La Société des Bals de Saint-Roman, présidée par M. Botta, a, dans sa dernière réunion, établi les comptes des fêtes et soirées par elle données en juillet et août 1894.

Les recettes, y compris les versements des marchands forains, pour la location des emplacements par eux occupés, se sont élevés à 1,976 fr. 65. Les dépenses ont été de 1,949 fr. 40

Il restait 27 fr. 25, qui ont été remis à M^{sr} Ramin, curé de la Cathédrale, pour ses pauvres.

M. Gindre, président de la Société Chorale de Monaco, a reçu, ces jours derniers, du Comité du Concours musical de Lyon, les médailles de vermeil et le prix de 800 francs en espèces (prix d'honneur), qui ont été décernés à notre orphéon les 13 et 14 août derniers.

A partir de demain mercredi, le Concert de l'après-midi aura lieu à deux heures et demie.

Le 6 septembre, un vapeur de commerce français, *Marguerite*, est entré dans notre port.

Ce bâtiment, qui jauge 582 tonneaux, venait de Dunkerque avec un chargement de houille pour l'usine à gaz. Il compte 18 hommes d'équipage, commandés par le capitaine Benoît.

Jeudi dernier, M. Passeron, logeur en garni et coiffeur, rue Caroline, n° 6, ayant trouvé un portemonnaie contenant 2,000 francs, appartenant à l'un de ses locataires, s'est empressé de le remettre à celui-ci.

Nous sommes heureux d'enregistrer cet acte de probité.

On apercevait, jeudi dernier, 6 septembre, vers 4 heures de l'après-midi, des terrasses de Monte Carlo et des jardins Saint-Martin à Monaco, une

épaisse fumée au-dessus de la pointe dite de la Veille, commune de Roquebrune, entre la voie ferrée et la mer. Un incendie s'était évidemment déclaré à cet endroit.

Le lieutenant des pompiers Lacombe, prévenu, se rendit à la Veille avec un caporal et un certain nombre de sapeurs du poste du Casino. En même temps arrivaient S. Exc. le Gouverneur Général et M. le Ch^{er} de Loth, adjoint au maire de Monaco ; M. Codur, commissaire de police à Monte Carlo, était également présent, ainsi que le chef mécanicien et le personnel de la Source Marie à Saint-Roman.

Les secours furent organisés avec l'aide des ouvriers travaillant à la route nationale.

Le feu était dans un petit bois de pins, de caroubiers, d'oliviers et de genévriers, sis au bord de la mer ; la propriété appartient à M^{me} veuve Brigui-boul, de Monaco.

Malgré un fort vent de sud-ouest, l'incendie, vigoureusement attaqué, put être circonscrit, et un terrain voisin, appartenant à M Rouderon, également de Monaco, a été préservé.

Les dégâts sont néanmoins évalués à 700 ou 800 francs ; le bois a été détruit sur une superficie de 1,000 mètres carrés environ.

Un accident, qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit dimanche après-midi, vers 5 h. 40, à la frontière ouest de la Principauté.

M. Louis M..., négociant à Monaco, revenait de Beaulieu, dans un break attelé d'un cheval. Avec lui étaient dans la voiture sa femme et une troisième personne.

Le cheval, dont l'écurie est située à Saint-Antoine, voulait s'y arrêter, le conducteur l'obligea à continuer. La bête ne poursuivit sa route qu'à regret, le train facultatif n° 346, allant à Nice, mit le comble à son mauvais vouloir, elle s'emballa, et le break fut renversé, le cheval blessé et les voyageurs projetés sur la chaussée, avec des contusions heureusement sans gravité.

Deux passants s'élancèrent au secours des victimes de l'accident. M. Mathieu Scotto, aubergiste à la Condamine, s'est élancé à la tête du cheval qui, s'étant relevé, recommençait sa course, traînant derrière lui le véhicule à moitié brisé ; il l'arrêta courageusement, évitant ainsi de nouveaux malheurs.

De son côté, M. Joseph Giaume, fontainier de la Compagnie générale des Eaux, a donné ses soins aux personnes qui étaient à terre et qui ont pu, avec le tramway, regagner leur domicile.

La Société des Régates de Monaco donnera, les 22 et 23 septembre, une fête champêtre et publique, sur le boulevard de la Condamine.

Voici le programme de cette fête à laquelle les Sociétés Chorale et Philharmonique prêteront leur gracieux concours :

Samedi 22 septembre

A 4 heures de l'après-midi : Salves d'artillerie. — A 8 heures et demie du soir : Feu d'artifice. — A 9 heu-

res : Retraite aux flambeaux par la Société Philharmonique, bal d'enfants, foire aux plaisirs.

Dimanche 23 septembre

Salves d'artillerie. — A 11 heures du matin : Banquet de la Société. — A 3 heures de l'après-midi : Jeux divers avec prix, concert instrumental par la Société Philharmonique. — A 8 heures et demie du soir : Grand bal avec orchestre d'élite (20 musiciens). — A 10 heures : Concert vocal par la Société Chorale l'Avenir, tirage de la loterie, foire aux plaisirs.

Pendant les deux jours de fête, grand concours de tir à la carabine Flobert (dames et messieurs). Des prix, consistant en médailles vermeil, argent et bronze, seront distribués aux vainqueurs.

Prix d'entrée : Enceinte de la fête : 25 centimes ; bal (dimanche 23 septembre) 2 francs ; tribunes 1 franc.

NOTA. — Les marchands forains qui désireront occuper un emplacement dans l'enceinte de la fête devront se faire inscrire au siège de la Société, 7, boulevard de la Condamine.

On entend de tous côtés des réclamations motivées par l'insuffisance de monnaies divisionnaires d'argent, depuis le retrait des pièces italiennes.

Un de nos confrères parisiens nous donne à ce sujet les renseignements suivants, qui sont de nature à intéresser le public :

Au moment du retrait des monnaies italiennes, la Banque de France possédait une réserve de monnaies divisionnaires d'argent de 58 millions, dont 51 millions et demi en monnaie française et le reste en monnaies belges, suisses ou grecques.

Sur cette réserve, on a prélevé :

En juin, 717,000 francs.

En juillet, 1,905,000 francs.

En août, 1,595,000 francs.

Ces sommes ont été mises à la disposition des comptables du Trésor pour être versées dans la circulation, et on en prélèvera de nouvelles sur l'encaisse restant à la Banque au fur et à mesure des besoins.

Les réserves de la Banque au 1^{er} septembre détiennent encore plus de 32 millions de monnaies divisionnaires françaises, dont :

27,991,000 dans les succursales.

4,682,000 à la Banque à Paris.

Mais il y a en plus les monnaies que l'Etat va faire frapper.

A ce propos, il convient de rectifier une erreur commise par un de nos confrères : ce n'est pas 15, mais seulement 12 millions de monnaies divisionnaires d'argent que permet encore de frapper la loi du 29 décembre 1885, qui a approuvé la convention internationale de l'Union latine.

Sur ces 12 millions, une loi votée à la Chambre sur le rapport de M. Paul Delombre, député des Basses-Alpes, autorise le ministre des finances à en frapper 4 millions en 1894 ; le restant, soit 8 millions, est réservé pour la frappe en 1895.

Il faudrait faire appel au Parlement pour pouvoir élever le chiffre de la frappe en 1894.

L'administration a commencé la fabrication de nouvelles pièces de 50 centimes, et avant la fin du

mois elle pourra en livrer à la circulation pour plusieurs centaines de mille francs.

Pour pouvoir permettre de frapper ces pièces, on a ralenti la fabrication des piastres qui était en cours à la Monnaie pour le compte de l'Indo-Chine.

Enfin, pour compléter ces renseignements, il nous reste à indiquer ce qui a été fait pour remédier à l'afflux des sous étrangers.

L'administration a pris des mesures pour assurer la réintégration des monnaies de bronze françaises et le rapatriement des italiennes.

Elle a reçu tout récemment de Belgique pour 4 millions de sous français. Les comptables du Trésor ont reçu des instructions leur enjoignant d'introduire progressivement ces monnaies de billon dans la circulation par la voie des paiements et d'éliminer ainsi les monnaies de billon étrangères.

Enfin, des dispositions ont été prises pour assurer le rapatriement en Italie de notables quantités de sous italiens.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Toulon. — Un douloureux accident s'est produit le 6 septembre, vers six heures du soir, sur rade de Toulon : un groupe de trois torpilleurs, évoluant à la hauteur du fort Lamalgue, dans la rade des Vignettes, se disposait à rentrer dans le port. C'étaient les numéros 98, 99 et 120, de la défense mobile.

Soudain, un bruit s'est fait entendre et une colonne de fumée et de vapeur s'est élevée dans l'espace. Une explosion de chaudière venait de se produire à bord du torpilleur 120.

Quatre hommes ont été atteints, dont deux très grièvement. Le torpilleur 120 a été pris à la remorque par les deux autres, et les blessés, dont les vêtements sont brûlés, ont été débarqués immédiatement à l'hôpital de Saint-Mandrier.

Les marins blessés sont le quartier-maître mécanicien Vidal, l'ouvrier mécanicien Moreau, les matelots chauffeurs Dufaure et Billien.

Les matelots chauffeurs Dufaure et Billien sont morts dans le courant de la nuit. L'état du quartier-maître mécanicien Vidal et celui de l'ouvrier mécanicien Moreau inspirent les plus vives inquiétudes.

Cannes. — Les incendies se multiplient, et leur nombre prend des proportions alarmantes. Il se passe peu de jours qu'on n'en signale deux ou trois dans les environs. Tanneron, la Croix-des-Gardes, Mandelieu, Saint-Jeannet, les Maures, à la Californie, partout, de grandes étendues de forêt ont été détruites.

Le feu, trouvant un aliment dans la sécheresse, et poussé par le vent, a, de tous côtés, causé de graves dégâts.

A propos de ces sinistres si fréquents à cette époque, le *Petit Marseillais* signale avec raison le danger des ballons en papier que l'on gonfle à l'air chaud et qu'on lance dans les airs dans les réjouissances publiques ou particulières. Ces ballons constituent un véritable danger, et les amateurs de ce jeu défendu devraient songer aux graves responsabilités qu'ils encourent.

Nice. — Mercredi 5 septembre, à une heure de l'après-midi, le trois-mâts norvégien *Lyn*, commandé par le capitaine Hunsen, venant d'Arkangel avec un chargement de bois de construction, à l'adresse de M. Baudoin, à Nice, s'est jeté à la côte, au Lazaret, à l'Est des établissements de bains de mer.

Les journaux niçois ont rendu compte de ce naufrage en ces termes :

A midi, le *Lyn* était en vue de Nice; le capitaine Hunsen hissait le pavillon pour réclamer un pilote. Le vent soufflant de la partie S.-O. avec mer un peu houleuse, le navire s'avancait assez rapidement sous ses basses voiles. Le pilote de Nice sortait immédiatement du port, mais les rafales de vent l'obligeait à se réfugier à Villefranche, tandis que le pilote de ce dernier port entraînait le vapeur grec *Kefalonia*.

Le *Lyn*, pourtant, s'approchait toujours avec son pavillon de pilote hissé. Ce que voyant, le marin Ozello,

qui plusieurs fois avait rempli, dans des cas forcés, les fonctions de pilote, armait une embarcation et, aidé de quatre vigoureux rameurs, gagnait la pleine mer; mais quand il arriva à bord du *Lyn*, ce navire était à peine à 150 mètres du phare.

Ozello, aussitôt sur le pont du *Lyn*, et vu la vitesse acquise du navire, comprit qu'il n'arriverait pas à lui faire doubler le phare et, voyant le danger qu'il courait, commanda de mouiller l'ancre. Malheureusement, celle-ci s'engagea dans la sous-barbe, et ce n'est qu'à la suite d'un coup de tangage qu'elle tomba à la mer; mais par suite de ce contre-temps, le *Lyn*, poussé par les vagues, talonna sur les roches du Lazaret.

Après plusieurs pénibles tentatives, ce bâtiment a pu être renfloué dimanche, grâce à l'habileté d'un intrépide marin, M. Antoine Ricci, et l'intelligent concours des autorités maritimes et du vapeur le *Commerce II*.

— Le *Journal Officiel* français a publié le décret suivant :

Le droit de reconnaissance d'arrivée applicable aux paquebots à vapeur faisant escale sur les côtes de France pour prendre ou laisser des voyageurs, est remplacé par les taxes suivantes : paquebot à vapeur venant d'un port européen, par voyageur, 50 centimes; par tonneau de marchandises débarquées jusqu'à concurrence de 3 tonneaux, 10 centimes; paquebot à vapeur venant d'un port situé hors d'Europe, par voyageur, 1 franc; par tonneau de marchandises débarquées jusqu'à concurrence de 3 tonneaux, 15 centimes.

Cabbé-Roquebrune. — Le ministre du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes de France a autorisé la création d'une recette simple de poste de troisième classe, dans la commune de Cabbé-Roquebrune (Alpes-Maritimes).

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Un de mes lecteurs s'étonne que je n'aie point parlé des bains de mer et des villes d'eaux dans ces causeries hebdomadaires. C'est à dessein que j'ai gardé un silence prudent. En chroniqueur véridique, j'aurais été forcé de reconnaître que les pluies diluviennes de cet été avaient fait le vide sur les côtes normandes et ailleurs, ce qui eût été remuer le poignard dans la plaie des maîtres d'hôtel et loueurs en garni, très éprouvés depuis trois ans. Il y a trois ans, en effet, on avait fait courir le bruit que le choléra était en Normandie, et que l'eau potable, à Trouville, était empoisonnée. L'année dernière, la grande sécheresse a rendu très triste la villégiature. Cette année, après cet excès de beau temps de 1893 sont venues les pluies de 1894, qui resteront légendaires.

J'ai voulu cependant, pour être agréable au lecteur qui m'a fait l'honneur de m'écrire, faire un tour au Havre, à Dieppe, à Trouville et à Cabourg.

Au Havre, dès mon arrivée à la gare, j'ai aperçu M. Félix Faure, ministre de la marine. C'est un enfant du Havre, et ses concitoyens sont très fiers de sa fortune politique. Ce qui les flatte surtout, c'est que l'ancien franc-tireur de 1870, le conseiller municipal de leur ville pendant tant d'années, le négociant qu'ils ont tous connu soit devenu ministre de la marine : le portefeuille de l'intérieur ou celui des affaires étrangères ferait moins bel effet sous le bras de M. Félix Faure aux yeux des Havrais.

M. Félix Faure ne s'est pas laissé éblouir par sa haute situation : il est resté l'homme affable, facilement accessible, toujours disposé à rendre service qu'il était lorsqu'il traitait les affaires entre le Havre et la Plata. C'est un homme d'une grande activité, servi par une santé de fer et une grande force physique. Il veut tout voir par lui-même, et ses journées au Havre et dans tous les ports qu'il a visités sont si remplies que les reporters les plus intrépides sont sur les dents. M. Félix Faure a fait très simplement son entrée au Havre; sa famille, ses amis, quelques fonctionnaires sont venus le saluer à la gare, comme lorsqu'il n'était que simple député. Il n'a pas voulu des honneurs auxquels il avait droit. J'ai reconnu sur le quai de débarquement un ancien journaliste du *Paris-Journal* et du *Gaulois*, M. Nicolle, ancien directeur du *Jockey*, qui remplit les fonctions de commissaire spécial à la gare du Havre. Ce qui prouve que la presse mène à tout. M. Gragnon, un ancien journaliste, est devenu préfet de police; d'autres confrères sont devenus ministres, comme M. Spuller; ambassadeurs, comme La Guironnière et Cambon;

préfets, comme Lagrange de Langre et tant d'autres. M. Nicolle, qui était fonctionnaire du ministre de l'intérieur, a été un beau jour envoyé en disgrâce au Havre, où il surveille avec zèle les anarchistes.

J'ai reconnu également le jeune M. Destable, qui est substitut du procureur de la République au Havre : il a débuté dans l'administration comme chef de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes et a laissé à Nice le meilleur souvenir.

Rencontré également M. Albert Leroy, directeur du *Monde élégant* de Nice, qui est né au Havre et y vient chaque année.

A la table d'hôte de l'hôtel Frascati, j'ai aperçu un Américain de l'Amérique du Nord — dont le nom m'échappe — que j'aperçois chaque hiver à Monte Carlo, où il arrive régulièrement vers la fin d'octobre. C'est un assidu des grandes représentations théâtrales, où il assiste la tête couverte d'une magnifique calotte de soie noire. Il prend place non loin du baron de Nervo, son ami. Tous deux ont le même âge, c'est-à-dire quelques années de plus que M. de Lesseps. Cet Américain est doué d'une vigueur extraordinaire. Chaque jour, il fait huit ou dix kilomètres à pied : l'été, il va de l'hôtel Frascati à Sainte-Adresse; l'hiver, de l'hôtel de Paris à La Turbie, dont il raffole. Il est doué d'un appétit extraordinaire. Il m'a affirmé qu'il devait cette jeunesse perpétuelle aux forces qu'il prenait l'été sur la côte normande et l'hiver sur la côte d'azur. Ce qui prouve que l'homme, comme l'hirondelle, devrait émigrer en hiver vers la région du soleil.

A Dieppe, j'ai serré la main à M. Blondin, qui était venu y organiser un tir aux pigeons. C'est un des hommes les plus compétents en cette matière, et il a été vivement félicité par tous les amateurs de ce sport. Au Casino, j'ai rencontré un grand nombre d'habités de Monaco : le vicomte de Janzé, Gordon Bennett, Verhoven, Edmond Tarbé, etc.

A Trouville j'ai aperçu les Ménier, les Lebaudy, les Letellier, le comte de Fels qui iront dans le Midi dès que le froid viendra.

A Cabourg, MM. Noël et Patard ont fait merveille au Casino. Leur cuisine est aussi appréciée en Normandie que sur le littoral de la Méditerranée.

Sur toutes ces plages, il y a eu un peu de monde au moment des courses. Mais les villas étaient inhabitées, et j'ai eu raison de ne pas chercher au bord de la mer un mouvement mondain qui ne s'y est pas produit cette année.

×

Le chef de la Maison de France, S. A. R. M^{re} Louis-Philippe-Albert d'Orléans, Comte de Paris, a succombé, le 8 de ce mois, à Stowe-House, en Angleterre, au milieu de sa famille réunie autour de lui par l'imminence de la fin prochaine. Des télégrammes et lettres de condoléances ont été adressés de toutes parts à M^{me} la Comtesse de Paris et à M^{re} le Duc d'Orléans, son fils aîné. Les obsèques sont fixées à mercredi prochain.

DANGEAU.

CAUSERIE

Un savant étranger, M. Vivian Lewes, traite dans une revue anglaise « de la chimie des soins de propreté ». Il donne une idée générale des procédés en usage pour la fabrication du savon :

« Le savon est formé par l'action de l'hydrate de soude ou de potasse sur les graisses ou huiles contenant des acides gras.

On ne se sert pour la fabrication ordinaire du savon que des hydrates de potasse ou de soude, parce que les savons fournis par les autres hydrates métalliques sont insolubles dans l'eau, ce qui rend impraticable leur usage comme détergents. Le savon obtenu avec la soude a la propriété de durcir, et tous les savons ordinaires de toilette sont à base de soude. Les savons de potasse sont plus mous; ils constituent les savons mous employés pour les nettoyages et aussi quelques pâtes de savon pour la toilette.

On convertit d'abord le carbonate de soude en hydrate de soude en le dissolvant dans l'eau et en le faisant bouillir avec de la chaux vive. On obtient ainsi du carbonate de chaux qui se dépose en raison de son insolubilité et de l'hydrate de soude qui reste dans la liqueur.

Du reste, dans ces dernières années, on a souvent supprimé cette opération préliminaire en achetant directement l'hydrate de soude.

On fait ensuite bouillir le suif avec une dissolution d'hydrate de soude peu concentrée, puis au fur et à mesure des progrès de la saponification, on emploie des

dissolutions ou lessives de plus en plus concentrées, jusqu'à ce que la saponification soit complète. Si l'on agissait autrement, le savon fourni étant insoluble dans les alcalis énergiques viendrait recouvrir la surface de la matière grasse et empêcher sa conversion complète.

Si, à la fin de la saponification, la lessive alcaline est suffisamment forte, le savon se sépare et vient former une couche fluide à la surface du récipient. En tout cas, sa séparation peut être activée par l'adjonction de sel marin, le savon étant insoluble dans l'eau salée. Ce savon est recueilli et séché dans des moules, après quoi il est découpé en barres.

Ce sont ces barres qui sont ensuite transformées de mille manières pour fournir les savons de toilette de toutes formes et de toutes catégories, quoique en général le consommateur ait avantage, aussi bien au point de vue de l'action sur la peau qu'au point de vue du prix, à se servir des savons bruts de préférence aux savons de toilette d'un prix élevé. Quant aux savons de toilette à bon marché et surtout aux savons transparents à bas prix, l'usage doit en être évité avec le plus grand soin. »

Mais pour se rendre propre, il ne suffit pas d'avoir du bon, du vrai savon, il faut encore de la bonne eau.

« L'origine de l'eau employée pour les lavages a, l'expérience nous l'enseigne, une grande influence sur les résultats obtenus avec ou sans savon. La pluie qui tombe des nuages est pratiquement de l'eau pure ; elle contient tout au plus les traces d'impuretés gazeuses empruntées aux couches supérieures de l'atmosphère par les nuages.

Dans la campagne, cette eau recueillie convenablement est saine à boire, parce qu'elle est très aérée et exempte de toute impureté organique ou inorganique ; elle est excellente pour les lavages à cause de sa douceur et de la facilité avec laquelle le savon y entre en émulsion.

Mais dans les villes la situation change d'aspect, car la pluie traverse une atmosphère chargée de matières organiques en suspension ainsi que de particules de carbone ayant échappé à la combustion ou n'ayant subi qu'une combustion imparfaite. La pluie entraîne une partie de ces matières, elle se souille encore en ruisselant sur les toits et vient finalement s'emmagasiner dans des récipients d'une propreté douteuse. »

L'eau de pluie pure est donc la meilleure que l'on puisse trouver. Si, pour les lavages, une eau de source est trop dure, on se sert d'habitude des cendres, qu'on emploie pour cet usage depuis la plus haute antiquité.

« Cette propriété est bien connue, dit M. Lewes, aussi en 1884, des travaux en cours à Rome ayant mis à découvert un ancien tombeau brisé, l'un des ouvriers n'hésita-t-il pas à prendre les cendres qu'il contenait et à les porter à sa femme pour sa prochaine lessive. Quelle ne fut pas l'horreur des antiquaires lorsque, quelques jours plus tard, ils reconnurent que ces cendres — utilisées d'aussi prosaïque façon — n'étaient autres que les restes de l'empereur Galba, incinéré dix-huit siècles auparavant !

Dès l'an 69 avant Jésus-Christ, Pline l'Ancien mentionne pour le lavage une substance formée de suif et de cendres, les éléments les plus recommandés étant la graisse de chèvre et la cendre de hêtre. Les ruines de Pompéi laissent voir une fabrique de savon très bien installée. Ce n'est pourtant qu'au commencement de ce siècle que les travaux classiques de Chevreul sur la constitution des graisses vinrent donner la clef des réactions qui se produisent pendant la formation du savon. Quant à ce qui concerne l'action de cette substance sur la peau, elle n'est pas encore complètement élucidée. »

FAITS DIVERS

On vient de faire à Terracine, à trente lieues au sud de Rome, une découverte du plus haut intérêt.

Sur le sommet du mont Sant'Angelo, où l'on disait que se trouvaient les ruines du palais de Théodoric, on a reconnu que le fameux temple de Jupiter Anxur faisait partie de ces constructions, attribuées jusqu'à présent à l'âge des Goths. Il faut attribuer le mérite de cette découverte, longtemps contestée, à l'ingénieur Pio Capponi, de Terracine.

La thèse archéologique de M. Capponi ayant été confirmée par des fouilles d'essai, le ministre Bacelli a accordé un subside à la municipalité de Terracine, qui a

pu les continuer. Elles viennent de donner un résultat splendide.

Pour mieux apprécier l'importance de cette belle découverte, il est bon de rappeler qu'il existe beaucoup de mémoires concernant le célèbre sanctuaire, qui devait être le centre religieux du territoire des Volsques, mais on n'avait jamais pu déterminer où se trouvait ce fameux sanctuaire.

Maintenant, non seulement le problème topographique est résolu, mais on est aussi en possession de nombreux détails dignes d'être étudiés, tant au point de vue de l'histoire que de l'art.

L'édifice qu'on avait appelé palais de Théodoric n'est autre qu'une construction faite pour accroître l'aire du temple dont on a pu, maintenant, relever le plan et déterminer le style.

Une première communication sur la découverte du temple de Jupiter Anxur sera faite prochainement à l'académie royale des Lincei, et on prépare, dès à présent, un plan du temple, pour pouvoir l'édifier au plus tôt.

Ce qui attire surtout l'attention des savants et des curieux est ceci : Servius, dans son commentaire classique de Virgile, dit que sur les confins du Latium et de la Campanie, on adorait Jupiter Anxur, c'est-à-dire Jupiter enfant, d'après la signification du mot *Anxur*, dans le dialecte de l'endroit.

Or, dans le temple de Jupiter, à Monte Sant'Angelo, au-dessus de Terracine, on a découvert une série d'exvoto (*donaria*) faits à la divinité sous la forme de jouets, tous en plomb, petites chaises, petits candélabres, petits plats pour table, petits poêles, vaisselle, entre autres une petite marmite.

Le ministre Bacelli a donné l'ordre que l'on reproduisit tous ces objets avec le plus grand soin, pour les édifier en même temps que le plan du temple.

PROPULSION ÉLECTRIQUE DES BATEAUX. — On essaye en ce moment, sur la Seine et sur les canaux de Paris, un appareil de propulsion électrique applicable à tous les bateaux à vapeur et sur toutes les voies navigables, et qui semble capable, par conséquent, si les essais sont couronnés de succès, de modifier profondément les usages de la navigation intérieure.

Voici en quoi consiste l'invention, d'après M. Max de Nansouty, rédacteur en chef du *Génie civil* :

L'appareil est en une hélice actionnée par une dynamo, le tout formant un appareil de forme invariable et qui vient s'attacher au bateau au lieu et place du gouvernail ordinaire.

Dans cet appareil, l'arbre de l'hélice est pris entre deux plaques de tôle formant les côtés verticaux d'une boîte qui enferme cet arbre ainsi que l'engrenage-cône qui le termine. Cet engrenage est commandé par un autre semblable ayant un axe vertical qui passe dans la mâche du gouvernail et se termine, au-dessus de l'eau, par l'axe même de la dynamo.

Dans les appareils définitifs qui seront installés avec plus de soin, les inventeurs ont l'intention de transformer la boîte qui contient l'arbre de l'hélice en un véritable petit bateau, où se trouvera cet arbre et la dynamo. Cette dernière aurait ainsi son axe parallèle à celui de l'hélice ; on espère même employer des dynamos assez lentes pour que la dynamo et l'hélice aient le même axe.

On voit que rien n'est plus simple dans ce système que de transformer le premier bateau venu en un bateau propulsé par ce nouvel organe ; il suffit d'enlever le gouvernail et de le remplacer par l'appareil décrit.

Veut-on marcher en ligne droite ? Il suffit de placer l'arbre de l'hélice suivant l'axe du bateau et de lancer le courant dans la dynamo

Veut-on tourner à droite ou à gauche ? Il suffit d'agir sur la tige du gouvernail de la même façon que si l'on avait affaire à un gouvernail habituel. L'hélice donne, en effet, une poussée oblique sur l'arrière du bateau, qui se met à évoluer avec une docilité remarquable, de beaucoup supérieure à celle d'un bateau ordinaire.

Les expériences faites sont satisfaisantes. Le bateau ordinaire du commerce, de 38 m. 50 de long, qui sert à ces essais, appartient à la Compagnie H.-P.-L.-M. et est affecté, en temps ordinaire, aux transports accélérés entre Paris et Lyon. On l'a pourvu du nouvel appareil et chargé de 200 tonnes, puis on l'a fait naviguer sur la Seine et sur les canaux de Paris. On a pu le faire évoluer avec la plus grande facilité au milieu des bateaux-mouches, des trains de remorquage de la Seine et des bateaux amarrés sur les canaux. Sa dynamo absorbe à peu près 5 chevaux, et son allure varie entre 3 et 4 kilomètres par heure de marche. Les expérimentateurs pensent d'ailleurs que leur machine n'est pas encore au point, et qu'ils pourront marcher à cette allure en n'employant que 4 chevaux de force.

Quoi qu'il en soit, les essais actuels sont suffisants pour qu'on puisse, dans son ensemble, juger ce système et conclure à la possibilité de rendre automoteur un bateau quelconque de notre navigation intérieure. Il reste, à la vérité, à lui fournir l'énergie électrique nécessaire ; mais rien n'est plus aisé. La plupart de nos voies navigables possèdent, en effet, dans l'eau qui s'écoule à travers leurs écluses, des forces naturelles, aujourd'hui inutilisées, et qui, captées, pourront fournir bien plus en puissance qu'il n'est nécessaire pour trainer les bateaux qui les

parcourent. La praticabilité de cet emploi de forces naturelles a été démontrée l'an passé au touage électrique de Pouilly, par M. Galliot, qui est aussi l'instigateur du nouveau procédé ; il est certainement possible d'appliquer sur des canaux tout entiers les procédés qui ont si bien réussi au bief de partage du canal de Bourgogne.

L'excellent collaborateur de M. Pasteur, M. Roux, qui s'est fait une spécialité de l'étude du croup, a communiqué au congrès d'Autriche-Hongrie à Buda-Pesth, les résultats du traitement qu'il a expérimenté à l'hôpital des Enfants-Malades, résultat que sa longue patience et sa trop grande timidité tenaient secrets jusqu'à la preuve absolue de leur complète efficacité.

Le traitement de M. Roux repose sur l'application d'une découverte d'un médecin allemand, M. Bebring, qui s'appuyait lui-même sur les travaux déjà exécutés au laboratoire de M. Pasteur, par M. Roux, personnellement. C'est donc une œuvre française, exclusivement française.

Ce traitement, comme nous l'avons dit, consiste à injecter sous la peau des enfants atteints du croup une certaine quantité de « sérum » c'est-à-dire de sang d'un animal que l'on a préalablement vacciné contre la diphtérie. L'animal choisi de préférence à tout autre, par M. Roux, pour fournir ce sang sauveur, est le cheval, parce que de tous les animaux il est le plus facile à immuniser et parce qu'il supporte le plus vaillamment cette longue opération.

Quant au mode de traitement, il est, paraît-il, des plus simples ; presque toujours une seule injection suffit. M. Roux n'en a jamais donné plus de deux à tous les enfants atteints de diphtérie. Il donne vingt centimètres cube de sérum en une seule piqûre sous la peau du flanc. Dès lors la température s'abaisse, ce qui est un excellent pronostic, les fausses membranes qui étouffent le petit malade cessent d'augmenter dans les vingt-quatre heures, elles se détachent après trente six heures et le bacille diphtérique a disparu de la gorge.

LA PLANÈTE MERCURE. — La planète Mercure a commencé, il y a huit jours, une révolution céleste intéressante ; elle se trouve juste derrière le soleil, devant lequel elle passera le 10 novembre prochain.

De toutes les planètes connues, Mercure est celle qui tourne le plus rapidement autour du soleil. Ses mouvements actuels en sont la preuve. En effet, pendant les 68 jours qui nous séparent de son prochain passage, elle s'approchera de nous de plus de 100 millions de kilomètres, mais elle en sera encore assez éloignée pour qu'on puisse la voir passer sans le secours d'une lunette à verre coloré. Pour se faire une idée de la distance à laquelle elle se trouve encore en ce moment, il ne faut pas oublier que son volume dépasse le double de celui de la lune.

On ne verra à Paris que le commencement du phénomène et dans des conditions très mauvaises. En effet, la planète n'entrera sur le disque du soleil que vingt minutes avant son coucher. Le passage complet durera plus de cinq heures, il sera visible dans des conditions très avantageuses pour les habitants des Etats-Unis d'Amérique.

VARIÉTÉS

L'illustration, à propos des représentations que la Comédie-Française a données au théâtre d'Orange, parle de l'organisation matérielle du théâtre antique :

L'occasion est bonne pour imaginer ce que le spectacle eût été, il y a dix-sept ou dix-huit cents ans. Il faut se représenter l'une de ces grandioses matinées où l'amphithéâtre regorgeait de spectateurs, parmi lesquels les togas et les laticlaves des Romains se détachaient sur le fond brun des sayons gaulois, au nombre de trente mille ; la plus vaste de nos salles modernes est pleine avec trois mille cinq cents personnes.

La partie capitale d'un théâtre antique rappelle l'origine religieuse du genre dramatique, quand il était tout entier voué au culte de Bacchus — le Dionysos des *Grenouilles* d'Aristophane : c'est la *Thymélé*, l'autel du dieu, sur lequel se célébrait le sacrifice inaugural, à la place actuelle de nos chefs d'orchestre. Le reste du théâtre comporte trois parties : les gradins pour le public, la scène pour les acteurs, l'*orchestra* (à la place de nos fauteuils d'orchestre) pour les choristes.

Des gradins, il n'y a rien d'intéressant à dire. Ils sont en amphithéâtre, protégés par des velums et disposés en demi-cercles concentriques par travées, trousés d'escaliers qui plongent jusqu'aux arcades de la façade extérieure, dans la rue. En haut, une galerie circulaire (*peripatos*) et couverte, avec colonnades, sert de promenoir. Le prêtre de Bacchus occupait la place d'honneur au premier rang de face.

Descendons dans l'orchestra C'est un hémicycle dont le plancher est bien lisse. Aujourd'hui, on y assoit les autorités. Autrefois, c'était le domaine des choristes. Il y avait en moyenne douze choristes, conduits par un coryphée, chargé de réciter à lui seul les petits couplets de deux ou trois vers.

Chez les anciens, le spectacle était ininterrompu, et une tragédie se jouait d'un seul coup. Durant les actes, les choristes s'asseyaient sur les marches qui montent de l'orchestre à la scène. Ils n'étaient pas, en Grèce, payés par le directeur, mais par les candidats aux élections, qui captaient la faveur des électeurs en leur offrant de beaux spectacles et de beaux costumes.

Montons sur la scène. Elle est barrée par une haute construction qui figurait autrefois un palais royal, avec grandes fenêtres et baies, pilastres, statues, niches et dieux de marbre.

Le corps de bâtiment du fond s'avance de chaque côté, cour et jardin, par deux ailes latérales aussi hautes et aussi ornées. Un toit recouvrait l'espèce de cour que ces trois façades laissaient entre elles.

Les machines du théâtre antique étaient merveilleuses. Des grues enlevaient par les airs, sur un char ailé, douze océanides à la fois (*Prométhée enchaîné*); des trappes (*anapiesmata*) trouaient le plancher habilement truqué. Il y avait une trappe spéciale pour les ombres des enfers et on l'appelait le trou de Charon.

Les coulisses étaient sous et derrière la scène. C'est là que s'habillaient les acteurs avec une absence de confortable qui suffisait aux histrions serviles de l'antiquité, mais qui plaît à nos modernes artistes. Ils étaient moins délicats, ces solides gaillards d'antan qui vous jouaient *Œdipe* la tête prise dans le masque à deux visages — le côté droit souriant et le côté gauche épouvanté, pour les changements subits de sentiments — le corps et les bras bourrés de coussins multiples, le *somation* pour le dos, le *progastridion* sur le ventre, le *prosternidion* sur la poitrine, le tout dissimulé sous les broderies et les brocarts d'or de l'*enduma* ou de l'*epiblema*, manteaux royaux.

Il faut dire, pour expliquer la grandeur des théâtres de l'antiquité, que le climat se prêtait à ces constructions à ciel ouvert et aussi que les représentations se donnaient en plein jour, et non la nuit, comme à notre époque.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le LUNDI HUIT OCTOBRE PROCHAIN, à 2 heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

PUBLICATIONS DU MARIAGE à contracter à FRIEDRICHSDORF, entre :

Jules-Frédéric-Chrétien GARNIER, rentier, actuellement domicilié à Friedrichsdorf, ci-devant à Monaco, fils de Frédéric-Alexander Garnier, maître d'école, et de Marie-Marguerite Lotz, domiciliés et décédés à Friedrichsdorf, d'une part;

Et Ottilie-Mathilde-Emilie KRAUSKOPF, sans profession, domiciliée à Seulberg, fille de Philippe Krauskopf, rentier, et Elise-Emilie Privat, domiciliés à Seulberg, d'autre part. Friedrichsdorf, le 6 septembre 1894.

Etat Civil
de la commune de Friedrichsdorf,
A. GARNIER.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire et défenseur
2, rue du Tribunal, à Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le six août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, la SOCIÉTÉ DES HALLES ET MARCHÉS DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO, société anonyme au capital de cinq cent mille francs, dont le siège est à Monaco, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e Valentin, notaire, a acquis de : monsieur François-Edmond BLANC, propriétaire, maire de la Celle-Saint-Cloud, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise); 2^e et monsieur Constantin-Vincent-Marie prince RADZIWIŁŁ, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinki et Birze, propriétaire, et madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie BLANC, princesse RADZIWIŁŁ, son épouse, demeurant ensemble en leur château d'Ermenonville (Oise), et pour lesquels domicile est élu à Monaco, en la même étude, un lot de terrain situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue Saint-Charles, d'une superficie de neuf cent soixante-dix-neuf mètres carrés, vingt décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le numéro 300 de la section D, et tenant du midi à l'avenue Saint-Charles, de l'est à la place de l'église Saint-Charles, de l'ouest à monsieur Cruzel et du nord à une rue non dénommée donnant accès aux petits jardins.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de soixante-treize mille quatre cent quarante francs.

Une expédition dudit contrat de vente, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 44, numéro 11, a été déposée aujourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions dour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 11 septembre 1894.

Pour M^e Valentin, absent,
Signé : DE LOTH.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi treize septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à neuf heures du matin et jours suivants s'il y a lieu, dans un magasin, dénommé *Auberge d'Italie*, sis à Monaco, rue Basse, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles, objets mobiliers et marchandises, consistant en : comptoir, tables, bancs, glace, buffets, chaises, fûts et bouteilles vides, ustensiles de cuisine, vins divers, liqueurs diverses, etc., etc.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : Charles TOBON.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 3 au 9 septembre 1894

CANNES, b. <i>Rosine</i> , fr., c. Mangiapan,	sable.
ID. b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero,	id.
SAN REMO, yacht à voiles, <i>Louise</i> , monég., c. de Millo, passag.	sable.
CANNES, b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	sable.
DUNKERQUE, vap. <i>Marguerite</i> , fr., c. Benoît	houille.
CANNES, b. <i>Jeune-Claire</i> , fr., c. Aune,	sable.

Départs du 3 au 9 septembre

CANNES, b. <i>Rosine</i> , fr., c. Mangiapan,	sur lest.
ID. b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. <i>Bon-Etienne</i> , fr., c. Ruminéras	id.
ID. b. <i>Jeune-Pierre</i> , fr., c. Rapon,	id.
ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO
POUR 1894

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE
AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS
Par H. DE ROLLAND

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE
CODE CIVIL — CODE PÉNAL

CODE DE PROCÉDURE CIVILE
Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

VENTE PAR SUITE DE FAILLITE
du fonds de

L'HOTEL-RESTAURANT BEAU-SITE

exploité à Monaco, boulevard de la Condamine
comprenant

LA CLIENTÈLE ET LE MOBILIER, AVEC DROIT AU BAIL

S'adresser à M. CIOCO, syndic

MENUISERIE MÉCANIQUE

Victor BOSIO, entrepreneur

MENTON — Promenade du Borrigo — MENTON
TÉLÉPHONE

Transfert d'atelier avec nouvelle installation d'outillage perfectionné sortant de la Maison Panhard et Levassor de Paris.

Fabrication spéciale de parquets en tous genres en bois de premier choix provenant de la Haute-Hongrie. Spécialité de moulures, escaliers et mains-courantes.

Une étuve à air chaud se trouve dans mes ateliers. ce qui me permet de livrer du travail garanti de tout rétrécissement.

Bonnes références à Menton, Monaco, Beaulieu.

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1883; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
BIJOUTERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE

ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE

PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGE

SAISON D'ÉTÉ; PRIX TRÈS MODÉRÉS

Maison recommandée — On parle toutes les langues

MAGNIFIQUE APPARTEMENT NON MEUBLÉ

composé de six pièces

A LOUER A MONACO, RUE DU MILIEU

S'adresser au Bureau du Journal

LEÇONS DE FRANÇAIS

M^{lle} LÉONTINE POIVEY

DIPLOMÉE DE L'ACADÉMIE D'AIX

MONACO — Square Nave — CONDAMINE

COURS et LEÇONS

POUR JEUNES FILLES

COMPTABILITÉ, DESSIN, PEINTURE, ANGLAIS, SCIENCES
LITTÉRAIRE FRANÇAISE

S'adresser au Pensionnat des Dames de Saint-Maur, à Monaco

Imprimerie de Monaco — 1894